



Lycée des métiers de l'hôtellerie et de tourisme Lesdiguières
Enseignement professionnel – Site Clos d'Or
6 rue Alfred de Vigny – BP 2513
Grenoble CEDEX 2

DOSSIER D'INSCRIPTION

Année scolaire 2020-2021

NOM : _____

PRENOM : _____

Sexe : F M Date de Naissance : _____

Formation demandée : _____

SCOLARITE

Cadre réservé à l'administration

2020-2021 Classe :

2021-2022 Classe :

2022-2023 Classe :

2023-2024 Classe :

Etablissement précédent :

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Année scolaire : _____ Formation suivie : _____



Site Clos d'or
6 rue Alfred de Vigny - BP 2513
38035 Grenoble CEDEX 2
04 76 23 21 63
Ce.0382978f@ac-grenoble.fr



DOSSIER D'INSCRIPTION Année scolaire 2020-2021

Madame, Monsieur,

Vous recevez ce dossier d'inscription car votre enfant est affecté dans notre établissement pour la rentrée prochaine. Vous devez impérativement vous présenter avec ce dossier complété, signé et accompagné des pièces demandées **le vendredi 3 ou le lundi 6 juillet 2020 entre 9h et 12h ou entre 13h30 et 17h.**

Afin de respecter le protocole sanitaire en vigueur dans les établissements scolaires, lors de la dépose du dossier **vous devrez être muni d'un masque.** Le dépôt du dossier se fera contre signature auprès d'un seul personnel. Les situations et demandes individuelles seront traitées à la rentrée. Du gel hydro-alcoolique sera à votre disposition.

Afin de respecter les délais d'affectation des candidats en liste supplémentaire, il n'y aura pas d'autre date possible d'inscription. **En cas de refus de cette affectation, merci de nous en avvertir le plus rapidement possible** par mail ou par téléphone afin qu'un autre enfant puisse bénéficier de la place.

N° de téléphone : 04.76.23.21.63 (Merci de demander le service de Vie Scolaire)

Mail : vie-scolaire.closdor@ac-grenoble.fr

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour le secrétariat :

- Dossier d'inscription cartonné
- Fiche Etat Civil remplie par vos soins
- Photocopie de la carte d'identité (ou du livret de famille)
- Attestation d'assurance scolaire (obligatoire pour les sorties organisées par l'établissement)
- Attestation de recensement en mairie pour les élèves français de plus de 16 ans
- EXEAT fourni par l'établissement scolaire fréquenté précédemment

NB : Votre enfant sera pris en photo le jour de l'inscription ou le jour de la rentrée pour notre base élève.

Pour le service de vie scolaire :

- Fiche d'inscription pédagogique remplie par vos soins
- Photocopie du bulletin du 3^{ème} trimestre ou du 2nd semestre
- Fiche Attestations et autorisations signée par vos soins

Pour le service d'intendance :

- Fiche d'inscription intendance nécessaire à la création de la carte du lycée
- Chèque de 39,50€ correspondant au crédit de 10 repas (ordre : agent comptable Lycée Lesdiguières)
- Un RIB (relevé d'identité bancaire)
- Une photocopie du livret de famille
- Le cas échéant, demande d'inscription à l'internat et chèque d'avance de 180€ (Chèque encaissé en septembre, si la candidature est retenue)
- Le cas échéant, notification de bourse pour l'année 2020-21 (**à faire en lien avec le précédent établissement**)
- Adhésion au Foyer Socio-éducatif et chèque de 15€ (facultatif)
- Adhésion à l'Association sportive et chèque de 20€ (facultatif)

Pour l'infirmerie :

- Fiche infirmerie remplie par vos soins
- Fiche d'urgence remplie par vos soins (fiche synthétique remise aux enseignants lors des sorties)
- Photo d'identité
- Questionnaire de santé pour visite médicale et habilitation à l'usage de machines dangereuses
- Attestation d'affiliation à la sécurité sociale
- Photocopie des pages Vaccination du carnet de santé
- Au besoin et sur demande, fiche de demande de mise en place PAP, PAI, PPS

Pour les commandes de tenue et de matériel professionnel :

Comme dans tous les établissements hôteliers, nous demandons aux élèves d'être en tenue de l'entrée à la sortie du lycée. Il leur sera demandé une tenue pour les enseignements en classe et une tenue pour chaque séance de travaux pratiques (Boulangerie/Pâtisserie ou Cuisine et Service/Hébergement). Si vous le souhaitez, vous trouverez ci-joint les documents des entreprises avec lesquelles nous avons l'habitude de travailler pour les tenues mais aussi pour le matériel professionnel que les élèves doivent se procurer.

- Fiche de commande Bragard (Attention de choisir la tenue correspondant à la situation de votre enfant)
- Fiche de commande Eurolam
- Information Célio

Autres documents à votre disposition :

- Liste des fourniture scolaires et manuels à se procurer pour la rentrée
- Information sur le Pass' Région (Vous devez inscrire votre enfant sur internet afin de bénéficier de la bourse d'étude donnée à chaque lycéen professionnel de la région, à titre indicatif en 2019 elle s'élevait à 200€ et couvrait les frais de tenue. Lors de l'inscription, un ordinateur sera à votre disposition pour cette démarche)
- Règlement intérieur, Charte de l'EPS, Charte de la tenue vestimentaire, Charte de la laïcité
- Modèle de certificat médical pour inaptitude en EPS, pour inaptitude en travaux pratiques

Etat-civil

Nom de l'élève : _____
Prénoms de l'élève : _____
Date de naissance : _____
Département de naissance : _____ Commune de naissance : _____
Nationalité : _____
Téléphone : _____ Mail **OBLIGATOIRE** : _____

Scolarité précédente

Etablissement : _____ Commune : _____
Classe : _____ Date de fin de scolarité : _____

Scolarité demandée

Formation demandée : _____
Classe (information remplie par l'administration) : _____

Représentant légal

Nom : _____ Prénom : _____
Profession : _____ Code (Information remplie par l'administration) : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone : Domicile : _____ Portable : _____
Professionnel : _____ Personne à contacter en priorité : (O ou N) : _____
Mail **OBLIGATOIRE** : _____

Représentant légal

Nom : _____ Prénom : _____
Profession : _____ Code (Information remplie par l'administration) : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone : Domicile : _____ Portable : _____
Professionnel : _____ Personne à contacter en priorité : (O ou N) : _____
Mail **OBLIGATOIRE** : _____

Autres responsables ou personnes à contacter

(Une personne habitant l'agglomération grenobloise doit obligatoirement être référente pour les internes)

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone : Domicile : _____ Portable : _____
Professionnel : _____ Personne à contacter en priorité : (O ou N) : _____
Mail : _____

Fratrie : Merci d'indiquer si l'élève a des frères et sœurs fréquentant un établissement du 1^{er} ou du 2nd degré

Noms-Prénoms	Année de naissance	Etablissement fréquenté	Classe	Régime : DP/Interne

Inscription pédagogique

NOM DE L'ÉLÈVE..... PRENOM

SEXE: F M

RÉGIME DEMANDÉ DP ou INTERNE

Condition d'admission à l'internat :

- Remplir l'imprimé de demande.
- Autour du 15 juillet, les familles recevront le dossier d'inscription à l'internat ou bien une lettre indiquant que leur demande, non satisfaite à ce jour, reste classée en liste d'attente.
- Une admission à l'internat vaut pour l'année entière. Une démission ne peut être acceptée que pour des raisons exceptionnelles.
- La demande est à renouveler chaque année et accordée en fonction des places disponibles.

VOTRE ENFANT EST AFFECTÉ EN :

1^{ère} année de CAP Option :

CSHCR (Commercialisation et Service en Hôtellerie, Café et Restaurant)

CUISINE

PATISSERIE

Seconde BAC PRO BOULANGERIE-PATISSERIE

Seconde BAC PRO Métiers de la Restauration

Langue vivante 2 (Seuls les bac pro Métiers de la Restauration sont concernés) :

LV1 ANGLAIS obligatoire

LV2 obligatoire ITALIEN ou ESPAGNOL

Première Passerelle BAC PRO BOULANGERIE-PATISSERIE

Première Passerelle BAC PRO Métiers de la Restauration

Option : CUISINE ou CSR (Commercialisation service en restauration)

Langue vivante 2 (cocher la case de votre choix) ITALIEN ou ESPAGNOL

Mention Complémentaire Traiteur

Mention Complémentaire Sommelier

AU COLLEGE, VOTRE ENFANT BÉNÉFICIAIT D'UN : PAI PAP PPS AESH

VOTRE ENFANT A OBTENU LE: DNB CFG ASSR2 DELF Niveau :

Matériel informatique à disposition de l'élève pour travailler à domicile :

Matériel à usage individuel : Smartphone Tablette Ordinateur

Matériel familiale : Smartphone Tablette Ordinateur

Connexion internet : OUI : à domicile sur le téléphone NON

Date :

Signature des Parents ou du Responsable

Signature de l'élève

Attestations et autorisations

Fait à _____, le _____

Nous, soussignons _____
responsables légaux de _____

Règlement intérieur

déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement et nous engageons à le respecter.

Signature des responsables :

Signature de l'élève :

Charte de la tenue vestimentaire

déclarons avoir pris connaissance de la charte de la tenue vestimentaire de l'établissement et des conséquences en cas de manquement.

Signature des responsables :

Signature de l'élève :

Charte laïcité

déclarons avoir pris connaissance de charte de laïcité en vigueur dans les établissements publics d'enseignement.

Signature des responsables :

Signature de l'élève :

Charte informatique

déclarons avoir pris connaissance de la charte informatique de l'établissement et nous engageons à la respecter.

Signature des responsables :

Signature de l'élève :

Charte de l'enseignement d'EPS

déclarons avoir pris connaissance du règlement de l'EPS et nous engageons à le respecter.

Signature des responsables :

Signature de l'élève :

Déplacements

acceptons que notre enfant se rendent de façon autonome sur les différents lieux d'enseignement et d'activité. Tous les déplacements feront systématiquement l'objet d'une information dans le carnet de correspondance.

Signature des responsables :

Signature de l'élève :

Droit à l'image

acceptons n'acceptons pas

que l'image ou la voix de notre enfant soit captée dans le cadre des activités scolaires et utilisée à des fins pédagogiques au cours de la seule année scolaire 2020-2021. Tous les autres captations ou usages feront l'objet d'une demande spécifique.

Signature des responsables :

Signature de l'élève :

Fiche d'urgence à destination des professeurs pour les sorties scolaires

NOM de l'élève : _____ **Prénom :** _____

Date de Naissance : _____ **Classe :** _____

Nom et adresse des parents ou du responsable légal :

N° et adresse du centre de sécurité sociale : _____

Père : Tél domicile ☎ ----- Tél. du travail ☎ ----- Tél mobile ☎ -----	Mère : Tél domicile ☎ ----- Tél. du travail ☎ ----- Tél mobile ☎ -----
Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement : 	

EN CAS D'URGENCE Un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

L'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

INFORMATIONS MEDICALES :

Nom, adresse et numéro de téléphone du médecin traitant :

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (pour être efficace cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans) : _____

Tout autre renseignement peut être joint sous pli fermé à l'attention du médecin scolaire.

Nom, commune et tel du **médecin traitant**

FICHE INFIRMERIE

Problème de santé particulier : (Vous pouvez joindre tout document que vous jugerez nécessaire sous enveloppe cachetée)

Allergie :

Traitement éventuel :

Au **collège**, votre enfant bénéficiait-il de :

PAI : Projet d'Accueil Individualisé si pathologie

PPS : si suivi par la maison de l'autonomie (joindre le dernier GEVASCO)

PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé (joindre les derniers bilans)

Un **aménagement d'examens** a-t-il été attribué pour le Brevet : oui / non

Autorisation de sortie pour raison de santé.

J'autorise mon enfant à se rendre seul, avec accord de l'administration, à une consultation médicale, dentaire ou autre. Vous serez évidemment informé au préalable.

Oui non

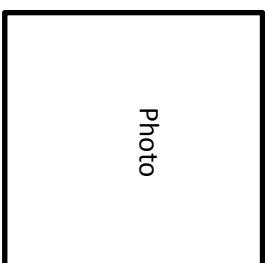
Autorisation de soins en cas d'urgence

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

déclare avoir pris connaissance qu'en cas d'urgence il sera fait appel au SAMU(15) et que le médecin régulateur des urgences décidera les mesures les plus appropriées à l'état de mon enfant.

Les parents ou le référent s'engagent à venir le chercher à la sortie de l'hôpital.

Signatures : Père Mère Tuteur



NOM :

PRENOM :

CLASSE :

Né(e) le : à

N° tel de l'élève :

• Mère Père ou Tuteur

Nom/Prénom :

Adresse:

.....

Profession/Employeur.....

Tel perso : Tel Prof :

• Mère Père

Nom/Prénom :

Adresse.....

Profession/Employeur.....

Tel perso : Tel Prof :

Pour les **Internes**, nom, adresse et téléphone du référent Grenoblois :

.....
.....

Informations intendance, demi-pension, internat

Carte magnétique :

Lors de sa première inscription, chaque élève se voit remettre une carte magnétique qui lui permet d'accéder à l'établissement par les portillons sécurisés et de déjeuner au restaurant scolaire. La première carte est fournie gratuitement par l'établissement. En cas de perte, il faut le signaler au plus vite au service d'intendance qui bloque le compte. La nouvelle carte est à la charge de la famille.

Demi-pension :

Le restaurant scolaire est ouvert du lundi midi au vendredi midi de 11h à 12h45.

L'activation et la recharge de la carte pour déjeuner au restaurant scolaire se fait en espèce ou par chèque à l'ordre de « agent comptable du lycée Lesdiguières » pour un montant minimum de 39.50 €, correspondant à 10 repas.

Etant donné que les emplois du temps des élèves ne prévoient que 30 minutes pour déjeuner les jours de travaux pratiques, **il est demandé aux familles un premier chèque lors de la remise du dossier d'inscription**, ce qui permet à nos services d'être prêt à accueillir les élèves le jour de la rentrée.

Le réapprovisionnement de la carte au long de l'année se fait auprès du service d'intendance, le matin avant 10h30. En fin de scolarité, le solde de la carte est remboursé à la famille par virement.

Internat :

L'internat n'est pas un droit mais un service rendu à la famille. Les places d'internat sont attribuées chaque année au regard des demandes et motifs des familles. La qualité d'interne s'entend pour l'année scolaire complète et doit être renouvelée pour chaque rentrée. Elle donne accès à l'internat et aux services de restauration : le petit déjeuner de 6h45 à 7h45, le dîner de 18h à 19h sur le site Beaumarchais et le déjeuner de 11h à 12h45 sur le site Clos d'Or. Le règlement intérieur de l'internat édicte les règles de vie en collectivité à respecter.

Les frais d'internat correspondent à un forfait annuel d'environ de 1600€ fixé par le conseil d'administration du lycée. Il comprend le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner. Le paiement s'effectue en trois fois, une fois par trimestre, à réception de l'avis adressé au responsable déclaré payeur.

Septembre/Décembre : 105 jours : 619.5€

Janvier/Mars puis Avril/Juin : tarifs votés en janvier 2021

Un chèque d'avance de 180€ est demandé le jour de l'inscription, il ne sera encaissé qu'en septembre si la candidature de l'élève est acceptée. A la rentrée, il sera possible de demander un étalement mensuel des paiements auprès du service d'intendance. Tout refus ou retard de paiement peut entraîner l'exclusion de l'élève de l'internat et le recouvrement des sommes dues par les voies légales. Le montant des bourses des élèves internes est systématiquement affecté au règlement de l'internat. Le solde est reversé au responsable déclaré payeur.

Demande de bourse :

Pour les élèves entrants, la demande de bourse est à faire auprès du collège ou du précédent établissement et la notification est à nous remettre lors de l'inscription.

Pour les élèves en réinscription, le renouvellement de la bourse est automatique, un dossier de réactualisation des ressources pourra éventuellement vous être demandé à la rentrée.

Les élèves qui souhaiteraient faire une nouvelle demande s'adresseront au service d'intendance à partir du mois de septembre.

Pass Région :

La région Auvergne-Rhône-Alpes propose à tous les lycéens un pass'régiion. Sans condition de ressource, il permet à tous les lycéens professionnels de bénéficier d'une aide financière pour le premier achat d'équipement professionnel ainsi que des offres culturelles et sportives.

Pour en bénéficier, vous devez vous inscrire sur l'appli Pass'régiion sur votre mobile ou sur le site internet : passregion.auvergnerhonealpes.fr

Fond social et fond d'aide à la restauration :

Si vous êtes en difficulté financière, vous avez la possibilité de demander une aide ponctuelle pour la restauration ou la scolarité de votre enfant. Un dossier est à constituer en lien avec l'assistante sociale de notre établissement. Vous pouvez en faire la demande auprès du secrétariat du site Clos d'Or.

Le service intendance reste à votre disposition pour répondre à toutes demandes complémentaires.

Mme Boirard,
Adjointe gestionnaire

Mme Macalangi,
Secrétaire d'intendance

(à découper selon les pointillés)

Inscription Carte magnétique / Demi-pension

Nom : _____ Prénom : _____

Formation suivie en 2020-21 : _____

Nom du responsable financier : _____ Prénom : _____

Mail (Obligatoire) : _____

Chèque N° _____

Montant : _____

Demande d'inscription à l'internat

Nom : _____

Prénom : _____

Formation suivie en 2020-21 : _____

Adresse de résidence du responsable 1

Adresse de résidence du responsable 2

Mail pour recevoir la réponse à la candidature (mi-juillet 2020) : _____

Descriptif du trajet domicile-lycée :

En transport privé :

Temps de trajet : _____

En transport public :

Distance à parcourir à pied : _____

Temps de trajet : _____

Motif de la demande d'internat :

Nom et adresse d'un correspondant habitant sur l'agglomération grenobloise :

Le nombre de place étant limitée, nous étudierons l'ensemble des demandes et vous donnerons une réponse avant le 17 juillet 2020

Cadre réservé à l'administration :

Accepté le	Refusé le	En attente
------------	-----------	------------

Madame, Monsieur,

Votre enfant entrera à la rentrée prochaine au lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme Lesdiguières et suivra sa formation sur le site du Clos d'Or. L'ensemble des personnels sera ravi de l'accueillir et de l'accompagner dans la formation professionnelle qu'il a choisi.

Vous trouverez ci-dessous des informations importantes pour vous permettre de bien préparer sa rentrée et son année scolaire à venir et nous nous tiendrons à votre disposition dès la rentrée pour tous compléments d'information.

En vous souhaitant un bel été à tous,

Claire-Marie TOTH,
Proviseure adjointe

Sébastien GAYET,
Directeur délégué à la formation

INFORMATIONS à CONSERVER

Rentrée scolaire :

- Ouverture de l'internat pour les nouveaux élèves retenus et inscrits : **Lundi 31 aout 2020**
19h : Accueil, remise des clés
20h : Réunion de parents
- Ouverture de l'internat et accueil des anciens élèves internes : **Mardi 1^{er} septembre 17h**
- Rentrée des élèves de Seconde et 1^{ère} année de CAP : **Mardi 1^{er} septembre**
8h30-12h : Accueil par l'équipe de direction et les professeurs principaux ; visite de l'établissement.
13h-17h : Clos Lantha : demi-journée d'intégration obligatoire, les élèves seront en tenue de sport.
- Rentrée des élèves de 1^{ère}, Terminale, 2^{ème} année CAP, mention complémentaire : **Mercredi 2 septembre**

Transports scolaires :

Pour se rendre sur le site Clos d'Or :

Réseau TAG : transport de l'agglomération grenobloise : <https://www.tag.fr/> : tram A ou Ligne C3 C5 16
Navette TAG du site Beaumarchais au site Clos d'or : Départ à 7h30

Pour se rendre sur le site Beaumarchais :

Réseau TAG : transport de l'agglomération grenobloise : <https://www.tag.fr/> : tram E ou Ligne C2 C6 12

Si votre enfant est domicilié hors de la communauté de commune de Grenoble : Aide aux transports prise en charge par votre département ou votre région d'habitation.

Pour la région Auvergne Rhône-Alpes : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/252-transport-scolaire.htm>

Pour le département de l'Isère : consultez la brochure « Pack Transport » à votre disposition dans l'établissement actuel de votre enfant ou sur internet : <https://www.isere.fr/pack-rentree>

ENT – Pronote :

Pour cette prochaine rentrée, l'établissement s'est doté d'un nouveau système d'information permettant l'organisation et le suivi de la scolarité des élèves. Cet outil sera un canal important d'information pour les personnels, les élèves et leur famille. Il devra être consulté très régulièrement. Il sera accessible depuis l'environnement numérique de travail mis à disposition par la région Auvergne-Rhône-Alpes à l'adresse suivante : <https://hotelier-lesdiguieres.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

Dès la rentrée, nous communiquerons aux nouveaux élèves les identifiants nécessaires pour se connecter à l'ENT. Les anciens élèves garderont les mêmes identifiants. Pour le bon fonctionnement de ces outils, chaque famille et chaque élève doivent être en possession d'une messagerie électronique consultée régulièrement.

Emploi de temps des élèves :

Le jour de la rentrée, votre enfant prendra connaissance de son emploi du temps qui, selon la formation suivie, comprendra environ une trentaine d'heure de cours. A cela, devra s'ajouter un temps de travail personnel qui, en formation professionnelle, est aussi très important pour l'appropriation des connaissances et la compréhension des gestes techniques.

Notre établissement est ouvert aux élèves du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30

De nombreuses manifestations ont aussi lieu en dehors de ces horaires pour répondre aux enjeux de la formation professionnelle aux métiers de l'alimentation et de la restauration. Ces enseignements ou activités dit « déplacés » font partie intégrante de la formation et de la certification en vue de l'obtention des diplômes, **ils sont donc obligatoires**. Vous serez systématiquement informés des modalités de leur déroulement par l'intermédiaire du carnet de correspondance.

Dans les plages horaires d'ouverture de l'établissement et en dehors de leurs cours, les élèves peuvent être accueillis **en salle de travail, au centre de documentation et d'information (CDI) et au foyer des élèves**, sur le site Clos d'Or et sur le site de l'internat s'ils sont internes. Néanmoins, en tant que lycéens et conformément à la circulaire 96-248 relatif à la surveillance des élèves, ils sont libres d'entrer et sortir de l'établissement. Notre rôle éducatif est néanmoins entier et nous les sensibilisons à l'importance du travail scolaire, des loisirs collectifs et des bonnes relations avec notre voisinage.

En cas d'absence, de retard ou de demande à sortir de façon exceptionnelle durant le temps de cours, le responsable de l'élève doit **informer le service de vie scolaire** : par le carnet de correspondance, par mail ou par téléphone. Dans tous les cas, un justificatif écrit dûment signé sera ensuite obligatoire pour régulariser la situation du jeune.

Durant les PFMP (période de formation en milieu professionnel, stage), les élèves sont considérés comme des salariés et doivent fournir pour tout absence **un arrêt de travail signé par un médecin**. Dans cette situation, l'élève prévient son employeur et envoie l'arrêt à l'établissement qui se chargera de faire les démarches nécessaires pour le report des jours de stage manqués. Pour mémoire, les périodes de stage sont obligatoires pour la certification et l'obtention des diplômes.

En cas d'inaptitude au suivi d'un enseignement (EPS ou travaux pratiques), il n'est pas autorisé de faire une dispense de cours. Le médecin remplit le modèle de certificat type qui indique les inaptitudes totales ou partielles de l'élève. L'élève se présente ensuite en cours et c'est l'enseignant qui décide, dans le strict respect de l'avis médical, ce que l'élève pourra faire ou non durant le cours. Au besoin, il fera appel au service de vie scolaire ou de documentation pour proposer une autre activité à l'élève.

Accompagnement des élèves :

Au lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme Lesdiguières, nous avons à cœur d'accompagner nos élèves dans leur projet professionnel mais aussi dans leur épanouissement et leur réussite sociale et citoyenne.

Pour cela, nous avons une équipe enseignante diverse et de nombreux professionnels aux services de nos ambitions éducatives.

- **M. Gayet**, directeur délégué aux formations, qui assure la coordination et le suivi de la formation professionnelle, en lien avec notre réseau de professionnels et **M. Michy**, responsable des stages.

- **Mme Duc et Mme Rogissard** : CPE en charge de l'internat et du service de vie scolaire. Avec les assistants d'éducation, ils assurent le suivi scolaire et l'accompagnement éducatif des élèves au quotidien.
- **Mme Billaut**, infirmière scolaire et **Mme Martine-Battu**, médecin scolaire, en charge de l'éducation à la santé et du suivi médical des élèves, notamment pour leur aptitude à l'activité professionnelle et pour les élèves qui bénéficient d'aménagement scolaire du fait de leurs difficultés ou de leur handicap.
- **Mme Janolin**, psychologue de l'Education Nationale, spécialiste de l'accompagnement à l'orientation.
- **Mme Poquet**, assistante sociale scolaire, à votre écoute en cas de difficulté pour assurer le bon déroulement de la scolarité de votre enfant.
- **Le GPDS**, groupe de prévention du décrochage scolaire, composé de deux enseignants, des CPE, des personnels médico-sociaux de l'établissement et de professionnels représentant les dispositifs académiques de soutien aux élèves. Nous travaillons toutes les semaines aux solutions pour les élèves en situation de décrochage.
- **Le CVL**, conseil de vie lycéenne, instance qui regroupe une dizaine d'élève de l'établissement et qui coordonne la participation des élèves aux manifestations et décisions prises dans l'établissement.
- **Le FSE**, foyer socio-éducatif. Tous les élèves peuvent être membre de cette association qui est pilotée par une équipe de personnels et des élèves et qui assure l'animation socio-éducative à destination des élèves, notamment internes.
- **Le CESC**, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, composé de représentants du conseil d'administration et de toutes les personnes volontaires, il définit les axes éducatifs prioritaires et la façon dont l'établissement y répond.

Pour l'année 2020-2021, l'établissement prévoit de travailler à différents projets au bénéfice des élèves :

- **Pour la prise en charge de tous les élèves** : les évaluations nationales de seconde, un livret et un entretien individuel en début d'année pour faire le point sur la scolarité et la motivation de tous les élèves.
- **Pour le soutien aux élèves en difficulté** : la mise en œuvre d'heures spécifiques de CAPACO (consolidation, approfondissement et accompagnement à l'orientation) pour les élèves en demande, la proposition des dispositifs « Droit à l'erreur » et « Passerelle » pour accompagner les élèves en réorientation, la formation « Apprenance » pour les personnels et le suivi « Apprenance » pour les élèves dont les méthodes d'apprentissage doivent être consolidées.
- **Pour la prévention des conduites à risques** : Une formation aux compétences psycho-sociales en seconde et 1^{ère} année de CAP, le passage de la certification « Sauveteur secouriste du travail » pour les élèves de terminale et 2nde CAP, interventions pour la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement, mise en place d'une cellule d'écoute psychologique et d'aide aux victimes mensuelle au lycée.
- **Pour la solidarité et le développement durable** : Poursuite des projets de tri des déchets et de brocante solidaire, interrompus cette année en raison de la crise sanitaire.

CALENDRIER SCOLAIRE

RENTREE

25 août : ouverture de l'établissement

31 août et 1^{er} septembre : Ouverture de l'internat

1^{er} et 2 septembre : Rentrée des élèves

1^{er} septembre : Clos Lantha : Demi-journée d'intégration pour les élèves de seconde et de 1^{ère} année de CAP

SEPTEMBRE

Evaluations nationales de seconde et entretiens individuels pour tous les élèves

Sortie Montagne Seconde

Visite médicale : Le médecin scolaire rencontre tous les élèves pour valider leur habilitation à travailler dans les secteurs de l'hôtellerie, de la Restauration ou de l'alimentation. Cette visite est obligatoire. Au-delà d'octobre, les élèves qui ne se sont pas soumis à cette obligation se verront refuser l'accès en travaux pratiques et ne pourront pas partir en stage.

OCTOBRE :

Ouverture de l'hôtel et des restaurants d'application :

L'hôtel est ouvert du lundi au jeudi, midi et soir : <https://www.hotellesdiguieres.com/>

Les restaurant Clos Vigny et Croque Pouce sont ouverts du mardi au vendredi sur le site Clos d'or. Réservations à l'accueil du lycée ou par téléphone : 04.76.23.21.63

Sont aussi ouverts pour vous les restaurants Beaumarchais et Trièves sur le site Beaumarchais.

En octobre, vous recevrez aussi le programme de nos soirées : Soirées du Clos et Soirées Beaumarchais !

Réunion d'information :

Parents de seconde, 1^{ère} année de CAP : vendredi 2 octobre 2020

Parents de première, terminale, 2^{ème} année de CAP, mention complémentaire : vendredi 16 octobre 2020

Election des délégués élèves, du CVL et des représentants des parents d'élèves :

Si vous souhaitez être candidat pour représenter les parents d'élève dans la classe de votre enfant ou dans les instances de l'établissement, n'hésitez pas à prendre contact avec l'association des parents d'élèves : parentsdelegues.lesdiguieres@gmail.com

Commission « droit à l'erreur » :

Les élèves de seconde Bac pro ou de CAP qui le souhaitent peuvent demander une réorientation rapide en début d'année, leur demande est étudiée par une commission académique.

Vacances d'automne : du 17 octobre au 2 novembre

NOVEMBRE

Conseil d'administration : Installation

Conseil d'administration : Budget

Cérémonie de remise des diplômes

DECEMBRE

Réunion parents-professeurs :

Parents de seconde, 1^{ère} année de CAP : vendredi 11 décembre 2020

Inscription aux examens : CAP, Bac Professionnel, mention complémentaire, DNB.

Demande d'aménagement aux examens : Les élèves en situation de handicap ou qui bénéficient d'aménagements scolaires (PAP ou PAI) peuvent demander un aménagement des épreuves : tiers-temps, ordinateur, lecteur. Pour cela, il est nécessaire de s'adresser rapidement à Mme Billaut, infirmière.

Vacances de Noël : du 19 décembre au 4 janvier

JANVIER

Réunion parents-professeurs :

Parents de première, terminale, 2^{ème} année de CAP, mention complémentaire : vendredi 22 janvier 2021

Conseil d'administration : Préparation rentrée 2021

Conseil de classe du 1^{er} semestre : le conseil de classe est fixé pour chaque classe en fonction de la période de stage afin que le nombre de semaines scolaires soit strictement divisé par deux.

Bulletin semestriel : Après la tenue des conseils de classe, les bulletins semestriels sont disponibles en ligne sur l'ENT. Il appartient à chaque parent de le consulter et le sauvegarder. Une copie peut être remise à l'élève par le secrétariat sur simple demande par l'intermédiaire du carnet de correspondance (délai 2 jours).

Aucun duplicata ne peut être fourni au-delà de l'année scolaire en cours.

Parcours Sup : Ouverture de la plateforme d'orientation vers l'enseignement supérieur pour les élèves de Terminale. Les élèves ont jusqu'à début mars pour formuler leurs vœux de poursuite d'étude.

Forum des lycées professionnels, journée du lycéens, forum des BTS : A cette période de l'année, beaucoup d'opportunité pour s'informer sur l'orientation et l'insertion professionnelle

FEVRIER

Vacances de février : du 6 au 22 février

Mars :

Journée portes ouvertes : Un samedi, le lycée est ouvert pour permettre aux futurs élèves et leur famille de découvrir l'établissement. Ce jour-là, les élèves sont convoqués pour participer à ce temps fort de l'année, leur présence est obligatoire.

Conseil d'administration : Compte financier

Avril :

Coupe Lesdiguières et Challenge Clos d'Or : Concours organisés par notre établissement, en lien avec les autres établissements hôteliers de la région, pour mettre en avant le travail et l'excellence des élèves.

Vacances de printemps : du 10 au 26 avril

Mai :

Commission « Passerelle » : Les élèves de seconde Bac Pro ou CAP qui le souhaitent peuvent demander une réorientation pour l'année suivante. Leur demande est formulée par l'établissement via l'application AFFELNET.

ASSR : Les élèves qui le souhaitent peuvent présenter à nouveau l'ASSR au sein de l'établissement.

Pont de l'ascension : du 12 fin des cours au 17 mai au matin

Juin :

Conseil d'administration : Bilan et projets

Examens : DELF (diplôme d'étude en langue française) et Epreuves ponctuelles du baccalauréat

Notre établissement est un centre d'examens important, nous accueillons des épreuves pour nos élèves mais aussi pour d'autres diplômes, cela nous contraint parfois à suspendre les cours.

Charte de la tenue vestimentaire

du site Clos d'Or du Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme Lesdiguières

Dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, la tenue professionnelle est de vigueur. Dans les ateliers, elle est une question de sécurité, d'hygiène et de praticité à la réalisation des gestes professionnelles. En relation clientèle, elle est l'image de l'établissement et le symbole du service, quel que soit le professionnel et quel que soit le client. C'est le sens de l'uniformité, ce n'est pas ma personnalité qui prévaut mais celle de l'établissement. C'est le sens de la discrétion, je dois apparaître convenable à tous, de 9 à 99 ans, du nord au sud. C'est le sens de l'élégance, je me prépare à travailler dans des établissements prestigieux.

Les lycées hôteliers préparent à cette exigence et forme à ce savoir-être. C'est pourquoi **de l'entrée à la sortie du lycée** les élèves doivent être en tenue, en tenue professionnelle durant les séances de travaux pratiques, en tenue de ville uniforme le reste du temps.

Pour des questions d'hygiène, **la tenue professionnelle et la tenue d'EPS sont revêtues dans les vestiaires de l'établissement juste avant la séance.** Les élèves ne doivent pas arriver en tenue de travaux pratiques ou d'EPS au lycée.

Tout élève ou étudiant qui ne se présentera pas dans la tenue exigée se verra refuser l'accès à l'établissement. Les externes et demi-pensionnaires seront renvoyés chez eux. Les internes seront accueillis mais ne seront pas autorisés à accéder au cours.

Tenue exigée pour l'accès au lycée :

Les garçons doivent être en costume uni et les filles en tailleur uni.

Concrètement, les garçons portent :

- Un pantalon de ville uni et une veste de costume assortie.
- Une chemise à manches longues ou courtes au choix avec cravate ou nœud papillon
- Des chaussures de ville entièrement noires en cuir ou imitation.
- Au besoin, un pull uni, sans capuche et sans inscription sous la veste avec chemise et cravate apparentes.
- Un manteau ou une parka impérativement uni.

Concrètement, les filles portent :

- Un pantalon de ville ou une jupe uni et une veste de tailleur assortie.
- Une chemise à manches longues ou courtes au choix.
- Des derbys, ballerines ou escarpins entièrement noirs en cuir ou imitation.
- Au besoin, un pull uni, sans capuche et sans inscription sous la veste avec chemise apparente.
- Un manteau ou une parka impérativement uni.

Tenue exigée en travaux pratiques :

En travaux pratiques, la tenue exigée est en regard de la spécialité choisie par l'élève, elle est décrite dans le dossier d'inscription.

De plus,

- La coiffure doit être discrète et de couleur naturelle, les cheveux longs constamment attachés.
- La barbe ou la moustache ne sont pas autorisées pour les élèves.
- Les bijoux doivent être discrets, les piercings sont systématiquement enlevés.
- Les tatouages ne doivent pas être visibles.



Charte de l'enseignement d'EPS

Sur le site Clos d'Ordre du Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme Lesdiguières

Déplacements sur les installations sportives hors de l'établissement :

Pour certaines activités, les cours d'EPS et les séances de l'Association Sportive se déroulent sur des installations sportives extérieures à l'établissement. Les élèves se rendent et reviennent au lycée par leur propre moyen et sous leur propre responsabilité selon un itinéraire conseillé par le professeur préalablement. Il est strictement interdit aux élèves de pénétrer dans les installations avant l'arrivée de l'enseignant. Les élèves sont soumis aux horaires du lycée ou ceux précisés en amont par le professeur sur le carnet de correspondance. Au-delà de 10 minutes de retard, les élèves ne seront pas acceptés en cours et devront se présenter au service de vie scolaire du lycée.

Inaptitude partielle ou totale :

En cas d'inaptitude à pratiquer une activité physique, **le certificat médical ci-joint doit être transmis à votre médecin qui le complètera.** Il indique précisément les inaptitudes totales ou partielles de l'élève et leur durée. L'élève se présente obligatoirement en cours avec ce document et c'est l'enseignant qui décide, dans le strict respect de l'avis médical, ce que l'élève pourra faire ou non durant le cours. Au besoin, il fera appel au service de vie scolaire ou de documentation pour proposer une autre activité à l'élève. En cas d'inaptitude prolongée et/ou totale, en lien avec la famille de l'élève et la médecine scolaire, l'enseignant peut envisager la mise en place d'une activité et d'une évaluation adaptée, voire d'une dispense.

Attention, un certificat médical n'est pas une autorisation d'absence.

Les élèves doivent OBLIGATOIREMENT être présents en cours.

Evaluations :

Les épreuves d'EPS pour les examens sont organisées en *Contrôle en Cours de Formation* (CCF). Elles sont définies nationalement et mises en place en classe par l'enseignant. Le calendrier des épreuves est communiqué aux élèves au moins 8 jours avant leur tenue. Tout absence non justifiée entraîne la défaillance à l'examen. En cas d'absence justifiée, une session de rattrapage sera proposée à l'élève.

Référence aux textes réglementaires : Code de l'éducation – Articles R312-2/3 et D312-4/5/6

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE PARTIELLE A LA PRATIQUE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Les circulaires n° 2015-066 du 4-4-15 et n° 2017-058 du 4-4-17 rappellent que seuls les handicaps ne permettant pas à l'intéressé une pratique adaptée entraînent une dispense d'épreuve. Pour rappel de nombreuses épreuves adaptées existent pour pallier une aptitude partielle ou un handicap.

Je soussigné, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour
l'élève, né(e) le inscrit à l'examen du

CAP⁽¹⁾ BEP⁽¹⁾ Bac Pro⁽¹⁾ Bac Général Bac Technologique, et avoir constaté que son état de santé entraîne :

⁽¹⁾ Pour un candidat inscrit au CAP, BEP, ou Bac Pro : la cohérence entre aptitude professionnelle et aptitude à la pratique physique en EPS doit être respectée.

Ci-après, cocher et compléter les champs adéquats. Remplir le plus précisément possible ce certificat il permettra aux enseignants d'EPS de pouvoir proposer, pour pallier une aptitude partielle ou un handicap selon les capacités citées, une des épreuves adaptées existantes (exemples : autre activité, augmentation des temps de récupération, diminution de la quantité de travail, adaptation de l'espace de jeu, utilisation de matériel approprié, modification du barème, ...) ou une activité de substitution.

UNE APTITUDE PARTIELLE À LA PRATIQUE DE L'E.P.S.

Du au inclus.

Cette aptitude partielle nécessite une adaptation aux possibilités de l'élève.

1. Indiquer ce que l'élève PEUT FAIRE dans le cadre d'une pratique physique :

– FONCTIONS : marcher / courir / sauter / mettre la tête en bas / lancer / lever / porter

Précisions :

– TYPES D'EFFORTS : intense et bref prolongé (durée limitée à :)

Arrêt ponctuel de l'activité dès signe : d'essoufflement / de fatigue / de douleur

Précisions :

– CONTEXTES PARTICULIERS : milieu aquatique / altitude / en élévation / autre

Précisions :

– AUTRE(S) AMÉNAGEMENT(S) SOUHAITABLE(S)

Adaptation suivant conditions climatiques (pollution, froid sec, ...)

Activités physiques permettant un allègement du corps : natation vélo autre(s)

Activités physiques avec déplacements limités et/ou dans l'axe

Activités physiques ne sollicitant pas certaines articulations (les citer) :

Adaptations pour la gestion du temps, de l'espace, des interactions sociales, des consignes

Adaptations pour troubles de l'équilibre, la coordination, la concentration, autre(s)

Précisions :

Remarques pouvant aider l'enseignant d'E.P.S. à la mise en place d'activités adaptées :

2. Indiquer ce que l'élève PEUT FAIRE en l'absence de pratique physique possible :

aider pour l'arbitrage / juger / observer / aider pour organiser / autre(s)

Nombre de cases cochées en chiffre : et en lettres :

UNE INAPTITUDE TOTALE TEMPORAIRE À LA PRATIQUE PHYSIQUE

Du au inclus.

En cas de non production d'un nouveau certificat, à l'issue de cette période, l'élève sera considéré apte à la reprise de la pratique de l'E.P.S.

Les médecins de santé scolaire sont destinataires des certificats médicaux délivrés lorsqu'une inaptitude est prononcée pour une durée supérieure à trois mois consécutifs ou cumulés.

Fait à, le Cachet et signature médecin prescripteur

Tout ajout, surcharge, ou rature ainsi que l'absence du tampon et de la signature identifiant clairement le médecin prescripteur rendra ce certificat irrecevable.
Le certificat médical est à transmettre dans les 48h qui suivent sa prescription, à l'établissement pour le candidat scolarisé, à la DEC pour le candidat non scolarisé.



Partie réservée à l'administration

Remis ou reçu le de la part de

Le réceptionnaire doit vérifier la conformité du certificat et le refuser s'il est incomplet ou irrecevable (Nom, prénom, lien avec l'élève)

Médecin de l'éducation nationale

si inaptitudes cumulées supérieures à 3 mois

Date :

Visa :

Professeur d'E.P.S.

Nom :

Date :

Visa :

Chef d'établissement

Nom :

Date :

Visa :



Association sportive

sur le site Clos d'Ordu Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme Lesdiguières

Activités proposées : (Sous réserve de modification et selon les demandes des élèves)
Activités multisports (Badminton/Volley/Tennis de table/Boxe), Crossfit/fitness, Natation.

Entraînement :

Après les cours les lundi mardi ou jeudi, de 17h à 18h30, dans le gymnase du Lycée ou à la Piscine du Clos d'or.
Les jours et horaires précis seront diffusés en septembre

L'association sportive du lycée Lesdiguières ne participe pas aux compétitions organisées par l'UNSS (Union national du sport scolaire) car les élèves ont cours le mercredi après-midi.

Inscription :

Une cotisation annuelle de 20€ est demandée à la famille et permet la participation à une ou plusieurs activités.
Une séance d'essai est possible avant inscription définitive.

En cas de difficulté financière, une aide du fond social peut être accordée pour le paiement de la cotisation.
N'hésitez pas à solliciter Mme Poquet, assistante sociale. Exercer une activité physique est importante pour l'équilibre et la santé des lycéens.

Adhésion à l'Association Sportive du lycée Lesdiguières Clos d'Or – année scolaire 2020-21

Je soussigné _____ responsable de l'élève

Nom : _____ Prénom : _____ né(e) le ___/___/_____

Formation suivie : _____

adhère à l'association sportive du lycée Lesdiguières et verse une adhésion de 20€ à l'ordre de « Association Sportive du lycée Lesdiguières ».

Signature des parents :

Signature de l'élève :

LYCEE LESDIGUIERES

LE FOYER

Le Foyer Socio-Educatif (FSE) est une association « Loi de 1901 » à but non lucratif au service de la vie sociale et culturelle de l'établissement. Il est géré par des élèves et des enseignants.

Le FSE est une association très importante pour la vie de notre établissement et l'épanouissement des élèves. Chaque année, le FSE organise les animations qui se déroulent au lycée et participe au financement, des voyages et des sorties scolaires. Il contribue aussi à des achats pédagogiques, éducatifs ou à de petits équipements souhaités par les élèves (documentations professionnelles, livres et BD, jeux de société, ballons,...). Et il permet aussi de financer les activités proposées par les élèves internes.

Par exemple, cette année le FSE a organisé et financé :

- ❖ Le concours de cravates
- ❖ L'achat du sapin de Noël
- ❖ Le goûter du Père-Noël secret au Clos d'Or
- ❖ La soirée de Noël pour les internes
- ❖ L'atelier boxe
- ❖ La cafétéria des internes ouvertes tous les soirs
- ❖ Les matchs de foot, de rugby et de hockey pour les internes
- ❖ ...

**Le financement du FSE est exclusivement assuré par l'adhésion des élèves.
Et la participation des élèves est la seule garantie d'un lycée qui nous ressemble.**

Nous comptons donc sur votre participation !

(à découper selon les pointillés)

Adhésion au Foyer Socio-éducatif – année scolaire 2020-21

Je soussigné _____ responsable de l'élève

Nom : _____ Prénom : _____ né(e) le ___/___/_____

Formation suivie : _____

adhère au foyer socio-éducatif du lycée Lesdiguières et verse une adhésion de 15€ à l'ordre de « Foyer Socio-éducatif du lycée Lesdiguières ».

Signature des parents :

Signature de l'élève :